



Géorgie

Réunion d'engagement du secteur privé du LNCT Atelier virtuel, octobre 2020



I. Engagement du secteur privé envers la

Type d'activité	Organisations à but non lucratif	Prestataires à but lucratif	Autres organisations/sociétés à but lucratif	Associations professionnelles	Autres
Plaidoyer gouvernemental/politique					
Mobilisation sociale/création de demande		X (p. ex. certains prestataires font la promotion des vaccins commerciaux sur Facebook)			
Vaccination avec les vaccins du programme national de vaccinations (PNV)		X			
Vaccination avec les vaccins non fournis par le PNV		X			
Vaccination avec des vaccins ne figurant pas dans le calendrier du PNV		X			
Fourniture ou entretien des équipements de la chaîne du froid		X			
Achat de vaccins ou de matériel de vaccination		X (pour les vaccins non inclus dans le PNV ni dans le programme du PNV)			
Distribution de vaccins ou de matériel de vaccination		X (pour les vaccins non inclus dans le PNV ni dans le programme du PNV)			
Autres					

La Géorgie souhaite collaborer avec le secteur privé pour soutenir la création de demande et améliorer les rendements en matière de vaccination.

II. Coordination de la prestation de services

	But lucratif
Quel pourcentage des services de vaccination est fourni par type de prestataire ?	98 % (95 % des prestataires de service sont des entités privées à but lucratif)
Ce prestataire administre-t-il des vaccins en dehors du calendrier du PNV ? Si oui, lesquels ?	Oui, mais pas tous les prestataires : Grippe, varicelle, fièvre jaune, méningite, hépatite A, VPH
Où ces prestataires sont-ils situés ? (Indiquez les villes ou districts urbains/ruraux ou spécifiques)	à l'échelle nationale, dans les régions urbaines et semi-urbaines (districts)
Ce type de prestataire facture-t-il des frais de vaccination ? Si oui, quels sont ces frais ?	Oui, pour les vaccins commercialisés dans le cadre du PNV uniquement. Les frais prévalent moins désormais, car les vaccins fournis par le gouvernement et les vaccins commerciaux sont pratiquement identiques, pourtant certains fournisseurs font toujours la promotion des vaccins commerciaux à but lucratif (atteignant 3 % des enfants). Les frais couvrent les vaccins, le matériel, et les ressources humaines.
Quels sous-groupes de population ce prestataire de services dessert-il ?	Tout
Le gouvernement supervise-t-il ce prestataire ?	Oui
Que fournit le gouvernement à ce prestataire pour la vaccination ?	<ul style="list-style-type: none"> Vaccins et matériel d'injection Formation Chaîne du froid (pour certains prestataires de services)
Ce prestataire signale-t-il <ul style="list-style-type: none"> Les doses administrées ? MAPI 	1. Oui 2. Oui

IV. Bonnes pratiques et leçons apprises

- Les réglementations nationales s'appliquent également aux prestataires publics et privés (y compris pour les vaccinations commerciales), y compris la prestation de services, le stockage des vaccins, la déclaration, la surveillance
- Pour le profit, certains prestataires de services privés à but lucratif font la promotion de leurs vaccins commerciaux, ce qui entraîne des frais pour la population. Cette pratique s'est répandue quand certains des vaccins soutenus par le gouvernement étaient fabriqués ailleurs que dans des pays occidentaux, ce qui a amené certains groupes à douter de leur qualité. Par conséquent, le gouvernement a décidé de s'approvisionner en vaccins (par exemple, le vaccin hexavalent) auprès de fabricants occidentaux.

III. Création de demande et plaidoyer

Nom de l'organisation	Description des activités (lieu, approche, etc.)	Source de financement (par exemple, USAID, Gavi, etc.)
Pas encore défini	Le programme gouvernemental pour la vaccination 2020 comprend une ligne budgétaire pour les activités de communication ; une entreprise privée fournira le service une fois celui-ci acheté (pas encore effectué). Il s'agira d'activités de communication à l'échelle nationale.	Fonds du gouvernement

V. Défis

- Faible motivation des prestataires privés à améliorer les performances en matière de vaccination (il n'y a pas de programmes d'incitation ou de sanctions monétaires en place)
- Depuis la réforme des soins de santé de 2007, la quasi-totalité des cliniques de santé a été privatisée. Les organisations privées à but lucratif sont donc moins intéressées par les rendements élevés des services de santé publique préventifs. De plus, aucune réglementation n'encourage les cliniques privées de SSP à renforcer leurs performances en matière de vaccination.